

DGA Solidarités,
Citoyenneté, Proximité

DGA Développement
culturel éducatif sportif et
rayonnement

Appel à Manifestation d'Intérêt

(valant Cahier des Clauses Particulières)

Réalisation d'une mission d'accompagnement à
l'élaboration de stratégies d'action collectives pour
l'animation de la vie sociale et la jeunesse dans le grand
centre-ville et sa périphérie directe
(Biollay-Bellevue-Bissy)

Préambule : pourquoi cette mission d'accompagnement de la Ville de Chambéry ?

La période de crises multiples, successives ou permanentes que connaît notre pays depuis la crise sanitaire amène l'ensemble des acteurs à devoir faire face à diverses difficultés de nature à fragiliser, voire remettre en cause les fondements de la cohésion, de la vie sociale et du vivre-ensemble sur les territoires. Celles-ci peuvent être d'ordre financier, relever d'un manque de visibilité et d'orientations, concerner les recrutements, l'engagement bénévole, les partenariats... etc. Parmi les populations les plus impactées par cette réalité figurent les jeunes.

En même temps, la ville évolue, se transforme, se développe... au gré des politiques publiques, dispositifs, programmes et projets d'aménagement qui entraînent ses diverses mutations. Le territoire, organisme vivant et collectif, ne peut rester immobile et inactif, encore moins subir ces changements et adaptations inévitables sans les partager et s'organiser entre partenaires et bénéficiaires de l'action publique.

En matière d'animation de la vie sociale et de jeunesse, le grand centre-ville nécessite aujourd'hui un temps d'étude, d'analyse et de propositions pour l'avenir.

Ce grand centre-ville est porteur d'enjeux dont la perception précise n'est pas spontanée. En particulier, les caractéristiques des contraintes, écueils freins au développement harmonieux, mais aussi la nature et l'importance des ressources mobilisables pour y parvenir, doivent être soigneusement identifiés, ordonnés, dans l'objectif d'établir une proposition d'action coordonnée pour le futur.

Cette proposition partagée doit être discutée collectivement et aboutir à un consensus, une feuille de route pour l'action partenariale collective au service de l'animation de la vie sociale et de la jeunesse sur le grand centre-ville.

1. Contexte

La Ville de Chambéry et l'ensemble de ses principaux partenaires partagent ces constats ainsi que le souhait que soit menée cette étude, chaque institution associée étant effectivement concernée sur l'une ou plusieurs thématiques dans la mise en œuvre de sa/ses politiques publiques.

Au travers de ses subventions et de ses mises à disposition de locaux, elle est un des principaux soutiens des structures d'animation de la vie sociale, notamment des centres sociaux et centre socioculturels. La direction des cohésions sociale et urbaine, les mairies de quartier et la mission implication citoyenne, les directions petite enfance, enfance et jeunesse et le CCAS contribuent à animer également la vie sociale et ont un rôle de fédération des acteurs.

La Ville de Chambéry réaffirme, à travers les pactes de coopération et les conventions pluriannuelles qu'elle signe avec les Centres Sociaux, les valeurs auxquelles elle est profondément attachée :

- Favoriser la participation des habitants à la vie de la cité/de leur quartier, en leur permettant d'être acteur des projets, accompagner l'initiative habitants.
- Donner une place prioritaire aux actions en direction des enfants et des jeunes permettant l'épanouissement et le développement de l'autonomie dans un cadre à la fois ludique et éducatif.
- Assurer la diversité et la mixité de genre, sociale, culturelle et intergénérationnelle afin que chacun puisse trouver sa place.
- Proposer des lieux de rencontre qu'ils soient d'échanges, de débats, festifs, d'écoute, de soutien, d'accompagnement.
- Encourager le partenariat en soutenant notamment les initiatives inter-associatives, la mutualisation des moyens ainsi que la complémentarité entre les différents partenaires financiers.

Les CSC sont des partenaires privilégiés de la Ville et de leurs dispositifs, et sont considérés comme des relais de la demande sociale auprès des pouvoirs publics. Ils participent, sur la base de leurs projets sociaux, à la mise en œuvre des politiques publiques sur des enjeux communs, en particulier en matière d'AVS et de jeunesse.

Cette étude à l'échelle du grand centre-ville s'inscrit dans le cadre de sa politique d'animation de la vie sociale de la ville et prendra en compte :

- ➔ Le renouvellement de la CTG (Convention territoriale globale) ce qui permettra d'apporter des éléments d'analyse pour la redéfinition du plan d'action pour la prochaine période
- ➔ La démarche de renouvellement du projet social des centres sociaux en 2025 (AQCV, les Moulins, CSAB)

Les territoires concernés : des zones d'intervention à redéfinir

La CAF de la Savoie, la Ville de Chambéry et tous leurs partenaires ont identifié des quartiers situés dans le Grand centre-ville, qui actuellement ne sont pas couverts ou partiellement/insuffisamment par des structures d'AVS et/ou de jeunesse.

Le secteur de Bellevue (intégré au Biollay) fait l'objet d'une attention particulière de par sa situation. Situé à proximité du centre-ville, ce quartier est cependant enclavé et présente une topographie en pente qui ne facilite pas les cheminements piétonniers, les déplacements et les rencontres.

Celui-ci est également peu pourvu en structure d'animation de la vie sociale, en service public, avec une structure qui a fermé ses portes en Aout 2024, la maison de l'enfance de la Gaminière.

Des indicateurs socio-économiques avant le programme de rénovation urbaine initié en 2019 démontraient une situation de précarité et d'isolement des habitants.

Il y a cependant un besoin d'actualiser le diagnostic social suite aux opérations réalisées dans les bâtiments où vivaient les personnes les plus en difficulté et de mieux identifier les attentes des habitants en terme de services à la population.

Par ailleurs, des secteurs sont désormais considérés comme « quartiers en veille active » dans le nouveau contrat de ville 2024-2030. Sur ces derniers, la Ville de Chambéry, l'agglomération de Grand Chambéry et leurs partenaires pourront intervenir d'une manière plus marquée et coordonnée pour mieux accompagner la population et les besoins des secteurs.

Par exemple, situé en proximité immédiate de l'hypercentre, le Covet fait l'objet d'une attention renforcée depuis le début du mandat, notamment en matière de tranquillité publique. Qualité du cadre de vie, vitalité du lien social, mixité et accompagnement des jeunes, meilleure coordination avec les bailleurs sociaux : le contrat de ville va permettre de mieux répondre à ces enjeux quotidiens pour les habitants.

Entrée emblématique du centre ancien de Chambéry, le Faubourg Montmélian est un secteur vivant, patrimonial, doté en commerces et en services publics. Depuis plusieurs années, le Faubourg Montmélian fait l'objet d'un travail important pour résorber l'habitat dégradé, lutter contre la vacance commerciale et diversifier l'offre. Demain, des actions devront être proposées en accompagnant les acteurs du quartier pour favoriser le vivre-ensemble et la qualité du cadre de vie.

Mérande et Joppet sont bien dotés en services et équipements publics et la mixité sociale y est préservée. La Ville de Chambéry souhaite aller plus loin en matière de prévention et d'accompagnement des jeunes dans ce quartier, particulièrement touché par les violences urbaines de l'été 2023. En lien avec le bailleur social Cristal Habitat, il convient d'agir aussi pour améliorer la qualité des espaces publics et favoriser les mobilités alternatives à la voiture.

Les quartiers de Bissy, de la Cassine et celui du Stade / VETROTEX font notamment l'objet d'une réflexion commune, ces secteurs étant en pleine expansion et transformation urbaine.

L'enjeu principal dans les années à venir sera donc de répondre aux besoins des familles/ jeunes par la mise en œuvre d'un projet de cohésion sociale cohérent sur les différents secteurs qui font sens pour les habitants sur le grand centre-ville.

Plusieurs objectifs sont visés à travers cette démarche :

- Améliorer la couverture territoriale à l'échelle du grand centre-ville avec les structures agréées concernées, en prenant également en compte d'autres associations et dynamiques locales
- Développer des actions/espaces structurants d'AVS sur les zones « délaissées » et « zones blanches »
- Définir collectivement avec les structures AVS des objectifs et des priorités au regard des besoins observés sur le terrain mais aussi au regard des enjeux globaux actuels (transition écologique, inclusion numérique, jeunesse)

Il sera nécessaire :

- D'intégrer cette démarche à celle des renouvellements des projets sociaux des centres sociaux en 2025 et du renouvellement de la convention territoriale globale (CTG). L'étude pourra contribuer à apporter des données exploitables pour les centres sociaux. A noter : le renouvellement de la CTG fait l'objet d'une autre étude financée par la Ville.
- De prendre en compte les opportunités d'équipements, bâtiments à saisir pour créer des espaces
- De créer des liens de cohérences entre les différents services/directions de la Ville (enfance, jeunesse, culture, vie associative...) permettant de renforcer les démarches de projets sur les différents territoires

La DEMARCHE PARTENARIALE

Les acteurs institutionnels concernés par les politiques de cohésion sociale seront associés à cette démarche au titre de leurs orientations et seront pleinement invités à participer à chaque étape du projet. La ville s'appuiera notamment sur les pactes de coopération comme un outil pertinent pour l'animation de cette concertation.

Les partenaires concernés :

➔ LA CAF DE LA SAVOIE

Conformément à la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la CNAF pour la période 2023 à 2027, la branche famille renforce l'impact des CAF sur les territoires en amplifiant les coopérations entre caf, entre branches et avec les partenaires locaux.

A ce titre, d'une part, elle accompagne les projets de territoires avec les partenaires et les élus locaux en animant les travaux des comités départementaux de services aux familles et ceux des conventions territoriales globales. Ces dernières permettent, à partir d'un diagnostic des besoins de la population, d'établir un véritable projet de territoire sur les questions familiales et sociales avec les élus en lien avec d'autres partenaires locaux (MSA, ARS, etc.)

D'autre part, elle contribue à l'animation de la vie sociale des territoires par la préservation des offres existantes (Centres sociaux et espaces de vie Sociale) ;

s'assure d'un bon maillage territorial en saisissant toutes les opportunités offertes ; renforce la place des structures AVS dans le déploiement des services auprès des familles; et soutient le développement d'initiatives innovantes autour de la participation citoyenne, de l'inclusion numérique et la transition écologique et solidaire.

La convention territoriale globale signée entre la CAF de la Savoie et la Ville de Chambéry globale actuelle couvre la période 2022-2025 et prend fin donc au 31 décembre 2025.

La Caisse d'Allocations Familiales, ayant la compétence en matière d'agréments Espace de vie Sociale et Centres Sociaux, sera concertée par le prestataire et le comité de pilotage politique et technique de la Ville tout au long de la démarche. Elle pourra se joindre également aux temps de travail avec les acteurs.

- ➔ LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 73 : Le Département en tant que pilote de la politique jeunesse sera associé au titre du contrat territorial jeunesse signé avec la Ville de Chambéry.
- ➔ GRAND CHAMBERY sera associée en tant que co-pilote de la politique de la ville dans le cadre des orientations du nouveau contrat de ville 2024-2030, en particulier sur les thématiques qui concernent l'animation de la vie sociale
- ➔ L'ETAT : L'Etat, en tant que co-pilote s'investit activement dans les contrats de ville à travers des politiques spécifiques et des financements dédiés aux quartiers entrant dans le périmètre de la géographie prioritaire.
Les structures et actions bénéficient également du soutien des crédits de l'Etat au titre de ses compétences et de ses programmes de droit commun en matière d'engagements pour la jeunesse et les sports, d'insertion par l'activité économique, de solidarités, de culture, de développement de la vie associative... etc.
- ➔ LA DASEN dans le cadre de sa politique éducative définie par le ministère de l'éducation nationale sera associé, notamment pour la sollicitation éventuelle des établissements scolaires au service de l'étude.

2. Objet de la mission d'accompagnement, type de marché et délai d'exécution

La mission d'accompagnement a pour objet, d'une part, de récolter, de classer et d'analyser les éléments de diagnostic permettant de rendre plus lisibles les enjeux en matière d'AVS et de jeunesse pour une action cohérente et efficace des institutions publiques et des acteurs sur le grand centre-ville dans les années à venir, et, d'autre part, de formuler des orientations et des propositions précises dans ces domaines à travers l'établissement de propositions stratégiques pour l'action collective dans les domaines de l'AVS et de la jeunesse dans le grand centre-ville et sa périphérie directe.

2.1. La mission de diagnostic et d'analyse en matières d'AVS et de jeunesse :

Celle-ci portera essentiellement sur les principaux points de diagnostics suivants :

- Au niveau du territoire, des populations du grand centre-ville et des institutions :

- Politiques publiques portées par les institutions, objectifs prioritaires, attentes pour le territoire, dispositions réglementaires, documents contractuels à suivre/ évaluer/ renouveler, contraintes calendaires...
- Contractualisations en cours (CTG-CTJ-PEDT-CDV) la coordination institutionnelle actuelle au niveau de l'AVS et de la jeunesse
- Eléments repères des caractéristiques des populations du grand centre-ville
- Réalités du territoire en matière d'habitat, de peuplement et de projets d'aménagements en cours.
- Identification des établissements scolaires et de leur zone d'affluence/ interactions avec les structures sociales/ éducatives/ AVS/associations/ Mairie de quartier...enjeux liés à la carte scolaire
- Ressources principales du territoire (réseau de transport, grands et petits équipements, moyens RH, structures et locaux /annexes, dispositifs activés, outils et vecteurs de communication, moyens logistiques (véhicules...)
- L'identification des besoins des habitants par une démarche globale d'enquête à la population permettant d'interroger les attentes et difficultés en terme d'animation de la vie sociale sur chaque quartier/secteur, et d'analyser des enjeux en terme d'accompagnement de la jeunesse.
Cette enquête devra intégrer la démarche de renouvellement du projet social des centres sociaux (AQCV, Centre socioculturel les Moulins) en vue d'une demande d'agrément à compter du 1er janvier 2026. (travail à faire au préalable Ville / CS pour bien identifier les attentes de cette enquête)
- Collectifs d'acteurs en fonctionnement, coordinations activés dans les deux domaines sur l'ensemble du territoire

Le contenu de cette enquête à la population sera le fruit d'une concertation multi-partenariale et en considération des projets sociaux des centres sociaux concernés (AQCV, Centre Socio culturel les Moulins, Centre Social d'Animation du Biollay), en cours ou en cours de renouvellement sur l'année 2025.

- Au niveau des structures :

- La couverture territoriale des acteurs en présence et les publics touchés
- Les projets sociaux et de structures des différents acteurs (orientations, missions prioritaires, projets...), leurs évolutions récentes et les accompagnements dont ils ont pu bénéficier (ex/ DLA)
- Les activités et dispositifs déployés, par thématique et par public bénéficiaire/nombre et caractéristique des personnes bénéficiaires

- Les moyens RH engagés, tant salariés que bénévoles, la structure des emplois (ré interroger les contrats de prestations de services jeunesse dans le cadre des renouvellements des Centre sociaux et leur mise en œuvre)
- Les volumes financiers mobilisés, par sources de financements en recettes (y compris emplois aidés et aides indirectes financières ou matérielles obtenues/mobilisées) et par postes de charges en dépenses (structurels / fonctionnels)
- Les moyens matériels mobilisés, dont les locaux et autres biens mobiliers et immobiliers
- La structure des instances de gouvernance impliquées pour chaque acteur de référence (vitalité du CA, vie associative)
- Les dynamiques de projets enclenchées
- Les dispositifs et dynamiques de participation des habitants activés

Il sera attendu du prestataire une démarche fondée sur les principaux axes suivants :

- L'élaboration d'une méthodologie de projet structurée, et notamment d'une gouvernance de projet adaptée, dans une logique de co-construction (interne/externe),
- L'animation de la démarche, en interne et en externe (partenaires et éventuellement dialogue citoyen), avec notamment la tenue de compte-rendu des réunions de travail, depuis l'analyse des données disponibles, le diagnostic des besoins jusqu'à la mise au point des orientations détaillées, tout particulièrement en matière d'AVS et de jeunesse,
- La rédaction du document final et sa communication.
- La proposition d'une stratégie « AVS » et d'une stratégie « jeunesse », par la formalisation de propositions structurées et évaluées notamment en faisabilités techniques, budgétaires et calendaires et qui devra faire apparaître une nouvelle cartographie en terme de répartition des équipements et de l'offre. L'optimisation des moyens de la Ville devra être recherchée, dans un contexte budgétaire très contraint.
- L'élaboration d'un document synthétique présentant une vision stratégique globale pré-programmatique dotée d'orientations générales sur l'état des bâtiments, les travaux envisageables, les mutualisations possibles avec les bâtiments communaux et associatifs existants.

➔ Phase de cadrage

Le prestataire retenu devra à minima :

- Cadrer et préparer la mission : prise de connaissance du contexte local, problématisation du sujet, appui à la définition des objectifs de la démarche, participation aux réunions du comité de pilotage Ville de Chambéry / CAF / Département / Grand Chambéry / Etat,

- Élaborer une note de cadrage méthodologique globale, incluant la méthode et les modalités pratiques de la concertation des différents acteurs identifiés (ateliers, réunions) et le calendrier de mise en œuvre, sur la base des travaux du comité de pilotage.

→ Phase d'exécution

Le prestataire devra :

- Veiller au respect du cadre d'organisation défini en phase de cadrage,
- Organiser et mettre en œuvre les outils de concertation (ateliers) définis pendant la phase de cadrage, notamment par la mise à disposition d'animateur(s) de l'étude ayant une expertise du sujet, dans une approche associant bien les acteurs de terrain, avec l'usage des outils d'intelligence collective,
- Veiller au respect des objectifs calendaires dans le cadre contraint du projet et des capacités de mobilisation des acteurs.

→ Phase d'écriture des propositions pour des stratégies d'action collective

Le prestataire devra :

- Écrire les propositions de stratégies en terme de déploiement d'une offre structurée en terme d'animation de la vie sociale et de jeunesse à travers une meilleure répartition des équipements sociaux sur les différents quartiers et le développement de nouvelles actions collectives et initiatives émergentes, sur la base des synthèses qu'il aura réalisées à la suite des ateliers, ainsi que des apports extérieurs aux ateliers (textes réglementaires, benchmark des schémas directeurs existants, recueil de données etc.) et des échanges réguliers avec la collectivité et les services des institutions impliquées tout au long du processus jusqu'à validation finale.
- Proposer une méthodologie d'évaluation, de suivi et une clause de revoyure permettant si possible d'y associer tous les acteurs, y compris de proximité (structures AVS et jeunesse, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, services de la Ville concernés, représentants des établissements scolaires).
- Participer à l'élaboration d'un plan de communication afin de favoriser sa connaissance et son statut de document de référence.

2.2. La formulation d'hypothèses et de réflexions pour la proposition de stratégies d'action collectives :

Devant faire apparaître des pistes concrètes en matière de :

- Couverture géographique du territoire par les acteurs (accessibilité) au regard des moyens des acteurs et dispositifs des co financeurs

- Répartition existante et projetée de l'offre AVS jeunesse selon les besoins recensés et moyens disponibles : scénarii éventuels d'évolution de la répartition de l'offre et de son développement éventuel
- Répartition des rôles (thématiques entre ceux-ci ; modalités de coopération)
- Mise en avant des conditions des complémentarités actives
- Instances de coordination thématiques et/ou territoriales
- Projections en matière de mobilisations et de répartition des moyens budgétaires et matériels au profit des projets (agréments / prestations CAF, subventions de la Ville et du Département, moyens de la politique de la ville, aides indirectes, mises à disposition de locaux, etc.)

2.3. Type de marché :

Marché à procédure adaptée à prix forfaitaire.

2.4. Les livrables :

Il est attendu du titulaire du marché la production de livrables écrits, diaporama de synthèse aux moments clés de validation, notes diverses, compte-rendu(s), et surtout les documents écrits et finalisés sous format *word*

Lister les livrables :

- Préparation des outils nécessaires au diagnostic : questionnaire...
- Un diagnostic complet
- Un document de communication présentant de façon synthétique, pour les partenaires, ce diagnostic
- Une proposition de stratégie d'action AVS/jeunesse sur le périmètre défini avec des propositions de répartition de l'offre entre les différents quartiers, et selon les besoins recensés

2.5. Pilotage de la mission et instances

Pilotage politique interne AVS/Jeunesse :

Mme Françoise RAHARD (Conseillère Déléguée à l'Animation de la Vie Sociale et au Pouvoir d'Agir des Habitants) et M. Gaëtan PAUCHET (adjoint de M. Le Maire en charge de la politique de la ville, l'habitat et la jeunesse),

En complément, en tant que de besoin, un cercle plus élargi avec les adjoints de quartier et conseillers municipaux thématiques

Pilotage technique interne AVS/Jeunesse :

- Jeunesse : M. Erwan HETET, DGA Développement culturel éducatif et sportif, avec les cadres de direction concernés et au premier chef M. Sylvain COLIN, Responsable du Service Jeunesse et Vie Etudiante

- AVS : Mme Daphné BOREL, DGA Solidarité Cohésion et Proximité, avec les cadres de direction concernés et au premier chef Mme Adèle GERARD, Responsable de l'AVS à la Direction des Cohésions Sociale et Urbaine et M. Dominique BION, Directeur de la Direction des Cohésions Sociale et Urbaine

2.6. Délais d'exécution : 4 mois maximum

Calendrier :

- Publication de l'étude - 18 octobre
- Réponses attendues pour le 8 novembre
- Réunion avant la fin 2024 dans le cadre du pacte de coopération avec la Ville, la CAF, les centres sociaux concernés
- Lancement de l'étude début décembre pour 4 mois
- rendu fin mars au plus tard

Retour des propositions de réponse à l'AMI, informations complémentaires :

Mme Adèle GERARD, Responsable de l'Animation de la Vie Sociale, Direction des Cohésions Sociale et Urbaine :

a.gerard@mairie-chambery.fr

06 14 02 02 60